

Focusing the dialogue : a summary

/ Royal Commission on Aboriginal Peoples
[Ottawa] : Supply and Services Canada, 1993

**E92
R6933
Summary
c. 1**

PUBLIC HEARINGS

Focusing the Dialogue

A Summary



E92
R6933
Summary
c.1



Royal Commission
on
Aboriginal
Peoples



Other Materials Available from the Commission

The Mandate, Royal Commission on Aboriginal Peoples, background documents (August 1991)

The Right of Aboriginal Self-Government and the Constitution: A Commentary (February 1992)

The Circle, RCAP newsletter

Terms of Reference, pamphlet

Speeches by Co-Chairs Dussault and Erasmus, Official launch of the public hearings, Winnipeg, 21 April 1992

"A Time to Talk – A Time to Listen", poster

Framing the Issues, Discussion paper no. 1 (October 1992)

Focusing the Dialogue, Discussion paper no. 2 (April 1993)

Focusing the Dialogue (April 1993), video, available only to groups

Overview of the Second Round by Michael Cassidy (April 1993)

Focusing the Dialogue

Preparing for Rounds 3 and 4

Over 49 days of hearings during Round 2 of its public consultations, held between October 27 and December 10, 1992, the Royal Commission on Aboriginal Peoples heard the beginnings of dialogue among those who are committed to the idea that real change is possible in the forces and structures that govern relations between Aboriginal and non-Aboriginal people in this country.

In moving from the listening phase to the discussion phase of its consultations, the Commission is seeking to focus the dialogue by sharing with readers what Aboriginal and non-Aboriginal people are saying about their visions for the future – visions they would like to make real in their lifetimes. These visions are anchored by four 'touchstones for change' that speakers before the Commission referred to time and again:

- ◆ a new relationship between Aboriginal and non-Aboriginal people,
- ◆ self-determination,
- ◆ self-sufficiency, and
- ◆ healing.

The touchstones are core ideas – starting points and end goals for many participants in the hearings. In *Focusing the Dialogue*, the Commission hopes to promote debate on the content and priorities for our work by testing the touchstones as possible guidelines for our future recommendations. This summary booklet presents some of the key facets of the four touchstones for change.

The Four Touchstones

In identifying the four touchstones for change, Commissioners are proposing a preliminary framework for assessing the many recommendations and proposals now coming forward through the public consultations process and those soon to come through the Commission's research and intervenor participation programs. We would like to discover how widely these four core ideas are shared, not only among Aboriginal people and governments, but also among non-Aboriginal people and governments, for if meaningful change is to occur, their commitment is essential too.

The four touchstones – a new relationship, self-determination, self-sufficiency, and healing – are deeply interdependent. Reconciliation between Aboriginal and non-Aboriginal people will elude us unless conspicuous progress is made toward self-determination, self-sufficiency and healing for all First Peoples. Self-determination, expressed through self-government, cannot be exercised without a solid foundation of economic self-sufficiency. Conversely, self-government is a tool to bring economic objectives to fruition. And to complete the circle, positive change in any of these areas requires deep healing in Aboriginal communities to mend the wounds of the colonial past.

The Relationship

Forging a new relationship between Aboriginal and non-Aboriginal people means establishing equality, respect and reconciliation.

Commissioners were told that our first task should be to demonstrate to all Canadians that the original and enduring presence of First Peoples is a fundamental, immutable characteristic of this country. Neither the historical formation nor the modern essence of Canada is comprehensible without recognition of the contributions of *all* its peoples, both those who were here first and those who came later.

To overcome the historical legacy of conflict and domination and bring about reconciliation, we need a new way of relating to one another – a relationship that recognizes the many commonalities of Aboriginal and non-Aboriginal people but also the differences between them.

Establishing equality and respect requires Canadians to honour the right of Aboriginal people to be different – not just different in an individual, private sense, but collectively and publicly different. Among the mechanisms to improve the relationship could be public education, cross-cultural training, anti-racist education and policies, change through legislation, and reformulation of the relations of power between Aboriginal and non-Aboriginal people.

Self-Determination

Self-determination means the right of Aboriginal peoples to control their collective futures – the right to define themselves and their place in society and the right to consent to the means by which they are governed.

Aboriginal peoples have resisted assimilation, but they have also found themselves pushed to the margins of Canadian society. The Commission is seeking more positive options – options that offer genuine opportunities for Aboriginal people to negotiate how they will participate in Canadian society without sacrificing what gives them their specific identity as Aboriginal people.

Self-government is one means of achieving self-determination. Aboriginal peoples today are making a fundamental choice: to pursue self-government within Confederation, to join in the process of building a country that derives its strength from the contributions of all its peoples. Among the routes to self-government could be constitutional amendment, extension of the treaty and land claims process, federal or provincial legislation, and government-to-government agreements.

Perspectives on these approaches vary with the situation of Aboriginal people as First Nations, Métis or Inuit, as residents of reserves, villages or cities, as treaty or non-treaty people, as status or non-status Indians, and as men or women.

Self-Sufficiency

The ability to be self-sustaining implies more than subsistence or sheer survival – it implies the chance to thrive, to flourish, to prosper. Self-sufficiency entails more than money or possessions; it also engenders the sense of accomplishment and self-worth that comes with the ability to be self-sustaining according to one's own cultural values.

Aboriginal people are descendants of some of the most self-reliant cultures on earth. Regaining self-sufficiency means breaking the cycle of poverty, ending dependency on transfers from governments, providing meaningful employment opportunities, preserving traditional modes of self-sufficiency, and financing social development and self-government.

Commissioners heard about models for change based on partnerships with government and industry, as well as resource management by Aboriginal people. Among the dynamic ideas for solving the complex puzzle of self-sufficiency, most revolved around one of three themes: access to and control of land and resources, strengthening the traditional economy, and access to the modern economy. Presenters made it clear that self-government will be of no use unless it includes the means to make self-sufficiency possible too.

Healing

Physical, emotional and spiritual healing are needed to remedy the cumulative effects of decades of mistreatment and neglect of Aboriginal people – not just direct harm to individuals but countless acts and policies of intentional and unintentional assault on Aboriginal communities and cultures.

The struggle to survive years of abuse has strengthened the resolve of Aboriginal people to overcome its negative consequences, which underlie the harsh realities of poor health and living standards, family instability and violence, high rates of crime and imprisonment, substance abuse and suicide.

Good health means more than the absence of disease, the presence of adequate sanitary conditions, and the provision of health and social services – as important as those are. A holistic approach sees health as the core of well-being at the centre of each healthy person and the vitality that animates healthy communities and cultures. Healing therefore requires strengthening and rebuilding Aboriginal cultures as the foundation for self-assured and self-respecting people and communities. The Commission heard numerous examples of creative work being done to make healing a reality in Aboriginal communities.

Seeking Solutions

The Commission is seeking solutions to persistent socio-economic and political problems that have been described many times before, but with little impact on the priorities of Canadian governments or the realities of Aboriginal lives. Our hope is to leave a legacy of useful and substantial ideas for change on many fronts.

Commissioners would like to focus the dialogue during the next rounds of hearings on the four touchstones for change and the questions they raise for all of us with a commitment to the transformation of Aboriginal lives and reconciliation with non-Aboriginal people:

- ◆ Are the four touchstones for change introduced in this summary objectives that should guide development of the Commission's recommendations? Are there others as important as these?
- ◆ What are the barriers to change in the four aspects of life referred to by the touchstones? How can we remove these barriers?
- ◆ What are the solutions that will really work to bring about lasting change in the four areas identified by the touchstones?

Commissioners look forward to many thoughtful responses.

How to Participate in Round 3

By presenting the four touchstones for change in preliminary form now, the Commission is inviting responses from Aboriginal and non-Aboriginal people alike. Our intention is to extend and focus a dialogue that is already under way and to share the process of deliberation and development of our recommendations.

The Commission's third and fourth rounds of hearings will be held in May/June and October/November of 1993. We hope that many more people – both Aboriginal and non-Aboriginal – will join us to take full advantage of these opportunities. Those who wish to participate can obtain further information from the address or telephone numbers listed below. Commissioners look forward to intensive and fruitful discussions.

How to reach the Commission

Royal Commission on Aboriginal Peoples
P.O. Box 1993, Station B
Ottawa, Ontario K1P 1B2

Telephone: (613) 943-2075

Facsimile: (613) 943-0304

Toll-free:
1-800-387-2148 (Cree, Inuktitut, Ojibway)
1-800-363-8235 (English, French, Chipewyan)

AUDIENCES PUBLIQUES

Au cœur du dialogue

Résumé



Commission royale
sur les
peuples
autochtones



On peut se procurer les documents suivants auprès de la Commission

Le mandat, Commission royale sur les peuples autochtones, Documents d'information générale (août 1991)

Le droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones et la Constitution: Commentaire (février 1992)

Le cercle, Bulletin de la Commission royale sur les peuples autochtones

Ma

Dis

Lat

put

«L

Les

(oc

Au

(av

Au

(av

Co

par

(av

Dussault et Erasmus –

us de consultation

I 1992

d'écouter» - affiche

t de réflexion n°1

ent de réflexion n°2

s seulement

ie d'audiences rédigé

1000362306



DAND/MANG



Au cœur du dialogue

Préparatifs en vue des 3^e et 4^e séries d'audiences

Au cours des 49 jours qu'ont duré les consultations publiques de la deuxième série d'audiences, du 27 octobre au 10 décembre 1992, la Commission royale sur les peuples autochtones a vu s'amorcer un dialogue entre ceux et celles qui croient sincèrement à la possibilité d'opérer des changements réels dans les rapports entre les autochtones et non-autochtones du Canada et dans les institutions qui les régissent.

Passant de l'écoute au débat, la Commission veut aller directement au coeur du dialogue en partageant avec la population les propos qu'ont tenus les autochtones et les non-autochtones sur leur vision de l'avenir – vision qu'ils aimeraient voir se concrétiser au cours de leur vie. Cette vision se fonde sur quatre éléments clés du changement qui sont revenus en leitmotiv dans les exposés des participants, soit :

- ◆ une nouvelle relation entre les autochtones et les non-autochtones,
- ◆ l'autodétermination,
- ◆ l'autosuffisance,
- ◆ la guérison.

Les éléments clés sont des idées centrales considérées comme points de départ et objectifs ultimes par bien des participants aux deux premières séries d'audiences. La Commission espère que le document *Au cœur du dialogue* favorisera le débat sur ses travaux et priorités et permettra de déterminer l'importance des éléments clés pour ses recommandations futures. Ce résumé présente les caractéristiques principales des quatre éléments clés du changement.

Les quatre éléments clés

La définition des quatre éléments clés du changement permet aux commissaires d'analyser les nombreuses solutions proposées durant les consultations publiques et celles découlant de son programme de recherche et du programme d'aide financière aux intervenants. Nous aimerais savoir comment sont perçus ces éléments, non seulement par les autochtones et leurs gouvernements, mais également par les non-autochtones et leurs gouvernements, car on ne saurait instaurer de véritables changements sans l'adhésion des uns et des autres.

Les quatre éléments clés – une nouvelle relation, l'autodétermination, l'autosuffisance et la guérison – sont profondément interdépendants. La réconciliation entre les autochtones et les non-autochtones sera impossible si nous ne faisons pas de véritables progrès en faveur de l'autodétermination, de l'autosuffisance et de la guérison des autochtones. L'autodétermination, lorsqu'elle emprunte la voie de l'autonomie gouvernementale, ne peut être exercée en l'absence d'une autosuffisance économique réelle. Inversement, l'autonomie gouvernementale est un instrument pour mener à terme les objectifs économiques. Et pour boucler la boucle, le changement positif dans tous les domaines visés exige la guérison des blessures profondes infligées aux autochtones tout au long du régime colonial.

La relation

L'égalité, le respect et la réconciliation sont les éléments nécessaires à l'instauration d'une nouvelle relation entre autochtones et non-autochtones.

Pour les participants à nos audiences, la première tâche de la Commission est de faire comprendre à tous les Canadiens que la présence des peuples autochtones est une caractéristique fondamentale et immuable du Canada. On ne saurait rendre compte de l'histoire du Canada, ni de la réalité canadienne actuelle, sans reconnaître l'apport de *tous* ses peuples, ceux qui étaient ici les premiers et ceux qui sont venus par la suite.

Nous devons susciter une réconciliation, une nouvelle relation qui reconnaît les nombreux points communs que partagent autochtones et non-autochtones, mais également leurs différences.

Pour établir l'égalité et le respect, il faut que les Canadiens reconnaissent aux autochtones le droit à la différence, non seulement chez eux, mais aussi en public. L'éducation publique, la sensibilisation interculturelle, l'adoption de politiques antiracistes, les changements législatifs et la redéfinition des rapports de force sont au nombre des moyens qui permettent d'améliorer la relation entre autochtones et non-autochtones.

L'autodétermination

L'autodétermination est, pour les autochtones, le droit de prendre en main leurs destinées – le droit de se définir eux-mêmes et de préciser leur place dans la société ainsi que la possibilité de choisir leur mode de gouvernement.

Les autochtones ont résisté à l'assimilation, mais ils se sont retrouvés malgré eux en marge de la société canadienne. La Commission cherche des solutions plus attrayantes, des solutions qui offrent vraiment la possibilité aux autochtones de négocier les modalités de leur participation à la société canadienne, sans sacrifier leur identité.

L'autonomie gouvernementale est l'un des mécanismes par lesquels l'autodétermination peut s'exercer. Les peuples autochtones ont fait un choix fondamental : réaliser l'autonomie gouvernementale au sein du Canada et participer à la construction d'un pays fort de la contribution de tous ses peuples. L'autonomie gouvernementale pourrait se faire par la voie d'un amendement constitutionnel, sur la base des revendications territoriales et des traités, par l'adoption de lois fédérales et provinciales ou par des accords directs, de gouvernement à gouvernement. Les perspectives des autochtones sur l'autonomie gouvernementale varient en fonction de leur situation, selon qu'ils sont membres des Premières Nations, Métis ou Inuit, selon qu'ils habitent une réserve, un village ou une ville, qu'ils sont inscrits ou non inscrits, visés par un traité ou non ou selon qu'ils sont des hommes ou des femmes.

L'autosuffisance

L'autosuffisance ne se limite pas à la subsistance ou à la simple survie, elle signifie qu'on a la chance de se développer, de s'épanouir, de réussir. Et ce n'est pas simplement une question d'argent ou de possessions. Cette notion embrasse également les sentiments d'accomplissement et de fierté qui vont de pair avec la capacité de subvenir à ses propres besoins, en harmonie avec les valeurs de sa propre culture.

Les autochtones sont les descendants de cultures qui sont parmi les plus autonomes qui aient jamais existé. Pour retrouver l'autosuffisance, les autochtones devront briser le cycle de la pauvreté, mettre fin à la dépendance à l'égard de l'assistance sociale, créer des emplois permanents, préserver les modes traditionnels d'autosuffisance et financer le développement social et l'autonomie gouvernementale.

Les participants aux audiences ont proposé des modèles de changement fondés sur le partenariat avec le gouvernement et l'industrie ainsi que sur la gestion des ressources par les autochtones. La plupart des idées originales sur la façon de résoudre l'épineux problème de l'autosuffisance étaient articulées autour de trois thèmes : l'accès aux terres et aux ressources, l'adoption de mesures pour renforcer l'économie traditionnelle et l'accès à l'économie moderne. Les participants ont déclaré que l'autonomie gouvernementale ne leur sera daucune utilité si elle ne comporte pas les moyens de réaliser véritablement l'autosuffisance.

La guérison

Le retour à la santé physique, mentale et spirituelle est nécessaire pour remédier aux conséquences cumulatives de décennies de mauvais traitements et de négligence. Ces conséquences vont au-delà du préjudice direct causé aux personnes par d'innombrables actes et politiques d'agressions volontaires ou involontaires perpétrés contre les cultures autochtones.

La lutte pour la survie a rendu les autochtones plus déterminés à se battre contre les conséquences négatives qui sous-tendent les dures réalités caractérisées par un niveau de vie peu élevé et des normes de santé médiocres, l'instabilité et la violence familiales, des taux élevés de criminalité et d'incarcération, la consommation de drogue et d'alcool et le suicide.

La bonne santé ne signifie pas uniquement l'absence de maladie et la présence de conditions sanitaires adéquates, aussi importantes que ces choses puissent être. Selon la vision holistique, la santé se traduit par le sentiment profond de bien-être que ressent une personne en bonne santé et par la vitalité qui doit animer les collectivités et les cultures vigoureuses. Par conséquent, la guérison ne peut se faire sans renforcer et rétablir les cultures autochtones en tant que fondement d'une société qui redonnera confiance aux autochtones et leur permettra de retrouver leur dignité. La Commission a entendu de nombreux exemples de l'excellent travail qui prend actuellement forme pour faire de la guérison une réalité dans les collectivités autochtones.

En quête de solutions

La Commission est à la recherche de solutions à des problèmes socio-économiques et politiques endémiques qui, bien que décrits à maintes reprises, n'ont pas amené un changement des priorités gouvernementales ni une amélioration des conditions de vie des autochtones. La Commission espère que son oeuvre donnera lieu à des changements profonds.

L'objectif du changement est double : transformer la vie des autochtones et réconcilier autochtones et non-autochtones. Au cours des prochaines séries d'audiences publiques, les commissaires souhaitent que le débat porte sur les éléments clés et les questions suivantes :

- ◆ Les quatre éléments clés du changement que nous avons présentés dans ce résumé devraient-ils nous guider dans l'élaboration de nos recommandations finales? Y a-t-il d'autres éléments qui sont aussi importants qu'eux?
- ◆ Quels sont les obstacles à ces quatre éléments clés de changements? Comment pouvons-nous les supprimer?
- ◆ Quelles sont les solutions qui provoqueront un changement durable?

Les commissaires invitent le public à se pencher sur ces questions.

Comment participer à la 3^e série d'audiences?

◆ La Commission espère que la présentation des quatre éléments clés du changement incitera les autochtones et les non-autochtones à proposer des solutions. Notre objectif est de poursuivre et d'orienter le dialogue déjà amorcé et de partager avec la population le processus de délibération et d'élaboration de nos recommandations.

La Commission tiendra les 3^e et 4^e série d'audiences en mai/juin et en octobre/novembre 1993. Nous espérons que les participants seront nombreux à profiter de ces occasions que nous leur donnons de prendre part à nos travaux. Les personnes qui désirent obtenir de plus amples renseignements peuvent écrire ou téléphoner à l'adresse ci-dessous. Les commissaires donnent rendez-vous aux participants pour un débat que nous voulons lucide et vigoureux.

Adresse et numéros de téléphone et de télécopieur de la Commission:

Commission royale sur les peuples autochtones
C.P. 1993, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 1B2

Téléphone: (613) 943-2075

Télécopieur: (613) 943-0304

Appels sans frais :

1-800-387-2148 (cri, inuktitut, ojibway)
1-800-363-8235 (anglais, français, chipewyan)